

L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

LES FAMILLES QUI SOUHAITENT UNE AFFECTATION EN COURS D'ANNÉE SUR UN COLLÈGE PUBLIC DU RHÔNE DOIVENT EFFECTUER LEUR DEMANDE VIA DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

A qui s'adresse la demande d'affectation Démarches Simplifiées ?

Vous emménagez dans le département du Rhône et vous souhaitez scolariser votre enfant dans un collège public du département

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un collège public du Rhône suite à son retour d'un établissement privé sous contrat ou hors contrat, ou après avoir suivi l'instruction à la famille.

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un collège public du Rhône suite à un changement de garde

Comment procéder ?

Préparez votre demande en réunissant les pièces justificatives :

- **Pièces indispensables** : Attestation d'atteinte de capacité délivrée par le collège de secteur, Justificatif de domicile, copie du livret de famille (page parents et enfant concerné par la demande), derniers bulletins scolaires de l'enfant. Si parent séparé ou divorcé, **la copie du jugement précisant les modalités de garde de mon enfant**
- **Pièces complémentaires** : lettre explicative et/ou justificatif que vous souhaitez fournir pour l'affectation de votre enfant.
- Si vous avez un compte « France Connect » pour déclarer vos impôts, pour accéder à la sécurité sociale en ligne..., utiliser-le pour accéder via « Démarches simplifiées » au formulaire demande d'affectation.
- Si vous n'avez pas de compte « France Connect », créez un compte sur « Démarches simplifiées », **c'est simple et rapide !**
Activez votre compte en cliquant sur le lien reçu par e-mail
- Cliquez sur commencer la démarche et suivez les instructions
- Validez votre démarche en cliquant sur Déposer le dossier
Vous recevrez un message de confirmation de dépôt de votre demande.
Ensuite, vous serez informés par e-mail de son suivi et de l'affectation de votre enfant.

Votre demande fera l'objet d'un traitement sur les places vacantes dans les collèges. Nous ne pouvons garantir un collège en particulier.

Dès qu'une affectation sera possible, vous recevrez une notification d'affectation afin de procéder aux formalités d'inscription au sein de l'établissement indiqué.